

Recommandations pour l'épreuve orale en langue vivante du BTS COMPTABILITE ET GESTION

L'Inspection Pédagogique Régionale d'Anglais propose les recommandations suivantes afin que les épreuves se déroulent dans un esprit d'équité. Le document de référence officiel est l'arrêté du **15 septembre 2016** (articles D.643-1 à D.643-35, code de l'éducation). Première session 2017.

Sous-épreuve orale E1.2 (coefficient 3): la langue vivante obligatoire est **l'anglais**. *Les candidats ayant choisi une langue vivante autre que l'anglais au titre de l'ancien diplôme pourront conserver, pour l'épreuve E1.2 du nouveau diplôme, cette langue pendant 5 ans.*

Contexte

L'activité du titulaire du diplôme nécessite l'utilisation de la langue anglaise, notamment du lexique lié au domaine de spécialité, pour exploiter les ressources documentaires utiles dans le cadre des situations rencontrées et pour échanger avec des interlocuteurs étrangers.

Durée de l'épreuve

Après 20 minutes de préparation, l'épreuve orale dure 20 minutes maximum.

Objectifs

L'objectif visé est d'évaluer l'aptitude du candidat à :

- **la compréhension** de la langue vivante étrangère **écrite** : il s'agit de vérifier la capacité du candidat à exploiter des textes et/ou des documents de nature diverse en anglais, à caractère professionnel et relevant de l'aire anglophone, en évitant toute spécialisation ou difficultés techniques excessives ;
- **l'expression orale** dans la langue vivante étrangère : il s'agit de vérifier la capacité du candidat à présenter un court propos organisé (**prise de parole en continu**) et à prendre part à un dialogue en anglais (**prise de parole en interaction**).

Support

- Un texte écrit en anglais, en lien avec le domaine professionnel et relevant de l'aire anglophone.

Modalités

- Le candidat dispose d'abord de 10 minutes pour présenter en anglais les grandes lignes du texte ou document utilisé comme support. Pendant cette phase, l'examineur laissera le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire, même si son exposé comporte quelques hésitations ou brefs silences. Il convient de demander au candidat s'il a terminé sa présentation si celle-ci dure moins de 10 minutes.
- La présentation sert d'amorce à une conversation conduite, toujours en anglais, par l'examineur, en prenant appui sur l'exposé du candidat. L'examineur veillera à mettre le candidat en situation de confiance et en évitant de le déstabiliser. Si l'évocation du vécu professionnel ne figure pas expressément dans le règlement de l'épreuve, celui-ci peut être évoqué dans cette partie de l'épreuve s'il existe un lien pertinent entre le stage et le sujet du document et pour aider le candidat à relier le document à d'autres thèmes ou éléments de culture professionnelle. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.